



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



4A

Le Directeur

Dossier suivi par : Gilles FLUTET

Tél. : 04.67.82.16.36

Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

V/Réf : Affaire suivie par M. Yannis ACCABAT

N/Réf : GF/LG/27/17

Objet : Parc éolien
Commune de Moux

Le Directeur de l'INAO

à

Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement

UID 11-66

295 chemin des Maquens

ZI de la Bouriette

11000 CARCASSONNE

Montreuil-sous-Bois, le 2 février 2017

Par courrier électronique en date du 6 janvier 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une demande d'autorisation unique concernant le projet de parc éolien sur la commune de Moux

La commune de Moux est située dans l'aire géographique des AOC « Languedoc » et « Corbières ». Elle appartient également aux aires de production des IGP « Jambon de Bayonne », « Aude », « Pays Cathare » et « Pays d'Oc ».

L'étude du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La Société « ferme éolienne Moux SAS soutenue par la société Luxembourgeoise BRUGUES SARL filiale du groupe EUROCAPE NEW ENERGY LTD » envisage l'implantation de cinq éoliennes, et un poste de livraison sur des parcelles agricoles et viticoles en partie délimitées en AOC « Corbières ».

Le projet positionné entre 50 et 120 mètres d'altitude, s'étalerait sur 1,2 km au sein de la grande plaine viticole de l'Aude, proche du Mont Alaric au Sud et du massif des Corbières ainsi que des collines sèches du bas Minervois et des contreforts de la Montagne noire au Nord et leurs terroirs en surplomb.

Traversée également par le Canal du Midi à 4 km de part et d'autre des axes routiers A61, D6113, D111, D2113, cette implantation affecterait visuellement ces secteurs situés en milieu ouvert au contexte agricole dominant.

Ainsi l'installation procurerait des nuisances sur seize communes produisant de l'AOP Corbières et Minervois dans un rayon de 10 km environ.

Les châteaux « Mansenoble », « La Baronne », « Puicheric » et « Cabriac », le domaine « Sainte Marie d'Albas » et la cave coopérative « Mont-Alaric » proches seraient particulièrement impactés.

A terme neuf parcs éoliens et quatre-vingt-quatorze éoliennes dans un rayon de 20 km procureront un phénomène de saturation. Ce nouveau parc installé à 20 km de Carcassonne et 10 km de Lézignan-Corbières viendrait accentuer les effets visuels cumulés et simultanés dans les Corbières centrales particulièrement investies par les installations éoliennes.

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE

TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr

Un grand nombre de vignerons élaborent des vins d'appellation d'origine à fortes valeurs ajoutées sur ces secteurs compris dans l'aire géographique des AOC « Corbières » et « Minervois ». Leur image est étroitement liée à l'authenticité des terroirs, la qualité de leur site et la richesse de leur patrimoine historique.

Une prolifération de ces installations sur ce périmètre réduit serait susceptible de porter atteinte à leur prestige et leur notoriété.

Par conséquent, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.



Jean-Luc DAIRIEN

Copie : DDTM 11

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE

TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr